

Règlement du Jeu Concours “The Batman Burger VS The Joker Burger”

Article 1 : Organisation La société flunch, dont le siège social est situé rue de l'espoir à Lezennes, organise un jeu concours intitulé “The Batman Burger VS The Joker Burger” sur sa page Facebook officielle.

Article 2 : Conditions de participation Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et de leurs familles.

Article 3 : Modalités de participation Pour participer, les participants doivent :

1. Aimer la page Facebook officielle de flunch
2. Commenter la publication du jeu concours en mentionnant leur burger préféré de l'univers Batman “The Batman Burger ou The Joker Burger”.
3. Taguer un ami en commentaire

Article 4 : Durée du jeu concours Le jeu concours débutera le 30 octobre 2024 et se terminera le 14 novembre 2024 à 23 h 59.

Article 5 : Désignation des gagnants Un tirage au sort sera effectué le 15 novembre 2024 parmi tous les participants ayant respecté les modalités de participation. Les 10 gagnants seront contactés sous leur commentaire sur la publication Facebook.

Article 6 : Dotation Les 10 gagnants recevront chacun un burger de l'univers Batman, d'une valeur de 10,99€.

Article 7 : Remise des lots Les coupons avec le lot seront envoyés aux gagnants par message privé sur Facebook.

Article 8 : Données personnelles Les informations collectées dans le cadre de ce jeu concours sont destinées à la société organisatrice et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Article 9 : Responsabilité La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu concours.

Article 10 : Acceptation du règlement La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.